



## **Première session de 2024 du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

**6 au 8 mai 2024**

### **Notification de la Directrice exécutive**

#### **I. Dates, ordre du jour, lieu et participation**

1. La troisième session de 2023 du Conseil exécutif s'est tenue en présentiel du 28 au 30 novembre 2023. Le rapport sur les travaux de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2023/22, et les décisions adoptées par le Conseil exécutif lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2023/23.
2. À sa troisième session de 2023, dans sa décision 2023/7, le Conseil exécutif a décidé que sa première session de 2024 se déroulerait sur trois jours, du 6 au 8 mai 2024, sous réserve d'un réexamen par le Bureau. Il a également, dans la même décision, établi l'ordre du jour provisoire de cette session, sous réserve de son réexamen par le Bureau.
3. Le Bureau s'est par la suite réuni, le 2 février 2024, et a recommandé que la première session de 2024 du Conseil exécutif se tienne sur trois jours, du 6 au 8 mai 2024. Il a en outre recommandé un ordre du jour provisoire, qui figure dans le document HSP/EB.2024/1 et est consultable ici.
4. Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil exécutif (HSP/HA.1/HLS.3), les documents de travail de la session seront distribués dans les six langues officielles de l'ONU le 6 avril 2024 au plus tard, soit quatre semaines avant l'ouverture de la session.
5. Comme l'a recommandé le Bureau lors de sa réunion du 2 février 2024, la première session de 2024 du Conseil exécutif se tiendra en présentiel au siège d'ONU-Habitat, qui se trouve à l'Office des Nations Unies à Nairobi.
6. L'ouverture de la session se fera le lundi 6 mai 2024 à 9 heures, heure de Nairobi (TU + 3). Les participant(e)s devront prendre place à 8 h 45 au plus tard dans la salle de conférence 2 du complexe des Nations Unies.
7. Il est attendu que les 36 membres du Conseil exécutif participent à cette première session de 2024.
8. Aux termes de l'article 17 du Règlement intérieur, tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil exécutif et tout membre d'une institution spécialisée des Nations Unies peut assister aux réunions du Conseil. En application de l'article 8 dudit Règlement, les membres du Conseil exécutif et les observateurs doivent communiquer au secrétariat du Conseil exécutif, dès que possible et le 2 mai 2024 au plus tard, les noms de leurs représentant(e)s accrédité(e)s, de leurs représentant(e)s suppléant(e)s et de leurs conseiller(ère)s. Chaque délégation devrait se composer d'un(e) représentant(e) accrédité(e) et d'autant de représentant(e)s suppléant(e)s et de conseiller(ère)s que nécessaire.

#### **II. Principales questions à l'examen**

9. Au nombre des principales questions qui seront examinées par le Conseil exécutif à sa première session de 2024 figurent les suivantes :
  - a) Questions financières, budgétaires et administratives ;

- b) Projet de programme de travail d'ONU-Habitat et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 ;
- c) État d'avancement de l'établissement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029 ;
- d) Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ;
- e) Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial ;
- f) Suite donnée à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

### **III. Organisation des travaux proposée pour la première session de 2024**

10. Le Bureau a proposé l'organisation et le calendrier des travaux figurant dans l'annexe de la présente notification, pour examen par les États Membres. Il est prévu que la plupart des travaux de la session de trois jours envisagée se déroulent en plénière. Les points de l'ordre du jour qui seront examinés au cours de chaque journée sont indiqués dans l'annexe et le seront également dans le programme de la session.

#### **A. Bureau**

11. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, le Bureau du Conseil exécutif se compose d'un(e) Président(e), de trois Vice-Président(e)s et d'un(e) Rapporteur(se). À la suite de l'attribution des fonctions de président et de rapporteur à d'autres groupes régionaux lors de la troisième session de 2023, conformément au roulement prévu au troisième paragraphe de l'article 9 du Règlement intérieur, la répartition géographique du Bureau qui assurera la conduite de la première session de 2024 est actuellement la suivante :

Président :	Kenya (États d'Afrique)
Vice-président(e)s :	Brésil (États d'Amérique latine et des Caraïbes) France (États d'Europe occidentale et autres États) Pologne (États d'Europe orientale)
Rapporteur(se) :	Pakistan (États d'Asie et du Pacifique)

#### **B. Consultations sur les projets de décision dont le Conseil exécutif sera saisi**

12. Il est recommandé, pour des raisons d'efficacité, que les projets de texte dont le Conseil exécutif sera saisi à sa première session de 2024 soient examinés, avant l'ouverture de la session, par le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives créé par le Conseil exécutif au paragraphe 7 de sa décision 2019/2. La Présidente de ce groupe devrait ensuite, sur la base de ces discussions préliminaires, transmettre les projets de texte, y compris les projets de décision, au Conseil exécutif, pour examen plus poussé et adoption éventuelle.

13. Il est également prévu qu'une partie de la session sera consacrée à des négociations informelles sur les projets de décision en vue de les fusionner, de les concilier ou de les clarifier, si nécessaire, avant leur examen par le Conseil exécutif lors d'une séance plénière de la session.

#### **C. Consultations informelles**

14. Pour faciliter les travaux du Conseil exécutif, des dispositions seront prises, sur demande, pour organiser au sein des groupes régionaux des consultations informelles sur diverses questions, entre autres les projets de texte, y compris tout projet de décision, dont le Conseil exécutif sera saisi pour examen et adoption éventuelle. Ces demandes doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes : [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org) et [unhabitat-sgb@un.org](mailto:unhabitat-sgb@un.org).

#### **D. Enregistrement**

15. Tou(te)s les représentant(e)s sont invité(e)s à se pré-inscrire pour la première session de 2024 à l'adresse <https://unhabitat.org/meetings/first-session-of-2024-of-the-executive-board>, à partir du lundi 25 mars 2024. Tou(te)s les participant(e)s sont censé(e)s s'inscrire en ligne avant

le jeudi 2 mai 2024 à 14 heures, heure de Nairobi (TU+3), afin de permettre au secrétariat de consigner leur présence et de veiller à ce qu'ils (elles) puissent accéder au lieu de la réunion.

16. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le secrétariat d'ONU-Habitat demande également aux missions permanentes et aux observateur(rice)s auprès d'ONU-Habitat à Nairobi et auprès de l'ONU à New York d'inscrire en ligne les membres de leurs délégations respectives et de bien vouloir, en outre, communiquer les noms de ces membres dès que possible, et au plus tard le jeudi 2 mai 2024, au Secrétaire des organes directeurs d'ONU-Habitat, M. Chris Mensah (téléphone : +254 732 689199 ; adresses électroniques : [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org) et [unhabitat-sgb@un.org](mailto:unhabitat-sgb@un.org)).

17. Des renseignements supplémentaires sont affichés sur les pages de la session : <https://unhabitat.org/meetings/first-session-of-2024-of-the-executive-board> et <https://unhabitat.org/governance/executive-board>.

Toute question concernant la session doit être adressée à :

M. Chris Mensah  
Secrétaire des organes directeurs  
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)  
P.O. Box 30030, 00100, Nairobi, Kenya  
Adresses électroniques : [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org) et [unhabitat-sgb@un.org](mailto:unhabitat-sgb@un.org)  
Tél. : +254 20 762 5521/3216 ; portable : +254 732 689 199

## Annexe

### Proposition d'organisation des travaux et de calendrier pour la première session de 2024 du Conseil exécutif (6-8 mai 2024)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure (TU+3)</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Lundi 6 mai</b>	9 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Ouverture de la session.</li><li>2. Questions d'organisation :<ol style="list-style-type: none"><li>a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2024 ;</li><li>b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa troisième session de 2023.</li></ol></li><li>3. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.</li><li>4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2025 et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i></li></ol>
	14 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>5. État du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i></li></ol>
<b>Mardi 7 mai</b>	9 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>6. État d'avancement de l'établissement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029.</li><li>7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2023 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i></li></ol>
	14 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>8. Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial.</li><li>9. Suite donnée à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i></li></ol>
<b>Mercredi 8 mai</b>	9 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>10. Examen de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat.</li><li>11. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail.</li><li>12. Rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i></li></ol>
	14 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>13. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2024.</li><li>14. Questions diverses.</li><li>15. Clôture de la session.</li></ol>